

**PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR ETUDIANT**

**ORIGINAUX et PHOTOCOPIES doivent être présentés dans l'ordre de la liste**

- ♦ **4 photographies d'identité récentes, identiques**, tête nue sur fond clair (**fond blanc interdit**), NON DECOUPEES, non abîmées, format 3,5x4,5 cm, avec nom et prénom de l'étudiant au dos.
- ♦ **1 enveloppe NON timbrée** pour une lettre de moins de 20g, avec le nom, prénom et date de naissance de l'étudiant sur le devant de l'enveloppe, format 16x11cm ou 11x22cm
- ♦ **Passeport** en cours de validité et **couvrant toute l'année universitaire** (copie des pages relatives à l'état civil et à la durée)
- ♦ **VISA D 3 mois étudiant** ou mention « **Mineur Scolarisé** » avec la date d'entrée en France
- ♦ Justificatif de situation familiale (**livret de famille pour les personnes mariées et acte de naissance pour chaque enfant**)

- ♦ **Justificatif de domicile récent :**

- *si vous bénéficiez d'un logement personnel :*

**Facture** : EDF (pas d'échéancier) **ou eau ou gaz ou téléphone fixe datant de moins de 1 mois, ou contrat de location** (couvrant toute l'année universitaire) **+ la quittance de loyer** du mois en cours, **ou attestation de résidence universitaire 2019-2020** à vos nom et prénom.

- *si vous êtes hébergé :*

- Déclaration de domicile pour l'année 2019-2020, établie par la personne qui vous héberge (document téléchargeable en ligne ou à remplir dans le dossier page 2)
- Copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour **en cours de validité**.
- Copie du contrat de location en cours de validité **et** d'une quittance de loyer (non manuscrite) datant du mois en cours, **ou** facture EDF (pas d'échéancier), **ou eau ou gaz ou** de téléphone fixe datant du mois en cours et relative au domicile de l'hébergeant.

*(NB : Les ressortissants étrangers sont tenus de signaler tout changement de résidence dans les 8 jours suivant l'arrivée au nouveau domicile)*

- ♦ **Acte de naissance avec filiation traduit en français**
- ♦ **Certificat de scolarité** pour l'année universitaire **2019-2020**
- ♦ **Justificatif de moyens d'existence de 615 € par mois pour l'année universitaire 2019-2020 :**
  - **Bordereau de retrait de devises ou de caisse** en provenance d'Algérie établi à hauteur de 6150 €
  - **Vous êtes pris en charge financièrement**
    - ☐ *Par une personne à l'étranger :*
      - Attestation établie par la banque de la personne au pays, indiquant qu'un virement **mensuel, permanent et irrévocable** de **615 €** sera effectué **pour l'année universitaire 2019-2020 et vos 3 derniers relevés de compte bancaire** où figurent les versements en euros.
      - Attestation légalisée précisant que cette personne s'engage à vous verser mensuellement **615 €** pour l'année universitaire 2019-2020 **et vos 3 derniers relevés de compte bancaire** où figurent les versements en euros.
      - ☐ *Par une personne vivant en France :* (document téléchargeable en ligne ou dans le formulaire page 5)
        - La personne remplit le formulaire directement dans lequel elle s'engage à vous verser mensuellement **615 €** pour l'année universitaire 2019-2020. Elle joint ses 3 derniers bulletins de salaire, la copie de sa carte nationale d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité. **Et** vous joindrez **vos 3 derniers relevés de compte bancaire** où figurent les versements en euros.
        - **Vous êtes boursier :**
          - Bourse du CROUS : attestation définitive de bourse 2019-2020
          - Bourse étrangère : attestation de bourse établie par le pays **et vos 3 derniers relevés de compte bancaire** où figurent les versements en euros.
          - **Vous êtes titulaire d'un compte bancaire en France approvisionné d'un minimum de 6150 € :**
            - attestation de votre banque dactylographiée, tamponnée, avec vos nom, prénom, adresse, n° compte bancaire
          - **Vous travaillez :**
            - Photocopie de votre contrat de travail couvrant l'année universitaire (2019-2020) et vos 3 derniers bulletins de salaire.
            - Pour les Internes et FFI : photocopie de vos 3 dernières attestations d'affectation (couvrant l'année universitaire) et les 3 derniers bulletins de salaire.
    - ♦ **Justificatif de couverture sociale** : Attestation de droits à la sécurité sociale pour l'année 2019-2020 (Démarche à suivre en ligne dès votre arrivée en France sur : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>. L'attestation que vous recevrez, sera à transmettre en Préfecture par notre intermédiaire).

**IMPORTANT**

**Vous devrez être muni(e) PERSONNELLEMENT  
des ORIGINAUX et des PHOTOCOPIES des pièces demandées.**

**Tout dossier INCOMPLET sera REFUSE et ne pourra pas être transmis en Préfecture.**